

# **CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330**

## **PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**

Séance du 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à 20h30, le Conseil Municipal de Launac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas ALARCON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 17 février 2026.

**PRESENTS** : Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Alain BUSQUE, Jean-Paul FERRAND, Céline GUELFY, Alain GAUDON, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Arielle PILON.

**ABSENTS EXCUSES** : Olivier CROT, Véronique FARGUES, Mélanie GALY, Géraldine ZUCHETTO.

**Ont donné pouvoir** : Olivier CROT à Nicolas ALARCON, Véronique FARGUES à Alain LEZAT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Alain LEZAT

**Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du 5 février 2026.**

**Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation à l'unanimité des présents à la séance.**

### **2026-03-01      Choix des entreprises pour le marché de travaux pour la création d'un gymnase**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 23 juillet 2024, le conseil municipal a décidé de créer un gymnase afin de pallier le manque de salle et de permettre aux associations de continuer à accueillir les adhérents dans de bonnes conditions.

D'autre part, Monsieur le Maire ayant été autorisé par cette même délibération à lancer la consultation des entreprises, informe l'Assemblée des points suivants :

- Suite à l'avis public à la concurrence, selon une procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics, saisi sur la plateforme de la Dépêche du Midi le 13 octobre 2025 paru sur la

Dépêche du Midi le 16 octobre 2025 fixant la date limite de réception des offres au 17 novembre 2025 à 12 heures.

La Commission travaux qui s'est réunie le vendredi 20 février 2026 à 14 heures a étudié le rapport d'analyse du maître d'œuvre et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour le prix, 60 % pour la valeur technique de l'offre) comme étant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, celle de :

## OFFRES RETENUES GYMNASSE

LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1	Terrassement	SOTP SACCON	76 539.66 €	91 847.59 €
LOT 2	Gros œuvre	TEPASSO	362 019.68 €	434 423.62 €
LOT 3	Charpente	MALIGES CONSTRUCTIONS BOIS	226 701.03 €	272 041.24 €
LOT 4	Couverture bardage étanchéité	CDS	325 613.76 €	390 736.51 €
LOT 5	Menuiseries extérieures serrurerie	MENUISERIES RIEU	93 731.88 €	112 478.26 €
LOT 6	Cloisons isolation doublage faux plafonds	CALVO	23 062.44 €	27 674.93 €
LOT 7	menuiseries intérieures	DEL TEDESCO	127 456.50 €	152 947.80 €
LOT 8	Electricité	CEDES	53 000.00 €	63 600.00 €
LOT 9	Plomberie, chauffage, ventilation	DELTA ELEC	106 384.80 €	127 661.76 €
LOT 10	Carrelages, faïences	CERM SOLS	25 500.00 €	30 600.00 €
LOT 11	Peinture	CIEUTAT	15 000.00 €	18 000.00 €
LOT 12	Equipements sportifs	NOUANSPORT	26 826.96 €	32 192.35 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 461 836.71 €</b>	<b>1 754 204.05 €</b>

Le montant total des offres s'élève à **1 461 836.71 € HT** soit **1 754 204.05 € TTC**.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, :**

- Entérine la décision de la Commission Technique sur le choix des entreprises retenues.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution dudit marché
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2026

*Nicolas ALARCON présente le sujet et résume l'analyse réalisée par le cabinet d'architecte MY ARCHITECTES et validé par la Commission d'Appel d'offre réunie le 20.02.2026.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
2026-03-01	1	1-1	Choix des entreprises pour le marché de travaux pour la création d'un gymnase

Le Maire  
Nicolas ALARCON

Le secrétaire  
Alain LEZAT